



Promotions écourtées... **CTM : Une victoire pour l'UNSA FASMI !**

Le 27 janvier 2016, l'UNSA Police s'abstenait sur les réductions de scolarité lors du CTRPN. En cause, l'absence de garantie statutaire, et donc financière, pour nos jeunes collègues (réduction de scolarité, mais échelon d'élève toujours fixé à un an).

L'UNSA Police demandait à l'administration une modification statutaire, pour protéger nos jeunes collègues issus de ces promotions.

➔ L'UNSA FASMI a été entendu, le CTM réuni ce jour valide le décret amendé par notre fédération, pour qu'il soit légalement établi que la durée dans l'échelon d'élève devienne égale à la durée de la scolarité effectuée.

« Seule OS à s'être inquiétée des fondements juridiques des réductions de scolarité et de la protection de nos jeunes collègues issus des promotions concernées, ce décret est une réelle victoire pour nous. Avec ce texte les gardiens de la paix qui sortiront de ces promotions sont assurés d'être rémunérés en tant que stagiaires dès leur sortie d'école mais aussi d'avoir un statut juridiquement consolidé »

Philippe Capon
Secrétaire Général UNSA Police

L'UNSA FASMI, une fédération de combat au service de l'ensemble des collègues !

UNSA Police, le langage de vérité !